Communauté de communes
Pays de Fayence

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2019

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

SOMMAIRE

I. INDICATEURS TECHNIQUES 3

1. Territoire desservi 3

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets 4

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service 4

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains 4

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels 5

2.1.3 Collecte des ordures ménagères 5

2.1.3.1 Organisation de la collecte 5

2.1.3.2 Fréquence de collecte 6

2.1.3.3 Tonnage collecté 6

2.1.4 Collecte des encombrants 6

2.1.4.1 Organisation de la collecte 6

2.1.4.2 Fréquence de collecte 6

2.1.4.3 Tonnage collecté 7

2.1.5 Collecte sélective 7

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers 7

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre 7

2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune 7

2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte 8

2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement) 8

2.1.6 Les déchetteries 9

2.1.6.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie située sur la commune de Tourrettes 9

2.1.6.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes 10

2.1.6.3 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt 11

2.1.6.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt 12

2.1.6.5 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux 12

2.1.6.6 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique 13

2.1.6.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries 13

2.1.7 Les Eco-organismes 14

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence 14

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers 14

2.2.2 La collecte des cartons 15

2.2.2.1 Collecte des cartons 15

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons 15

2.2.3 La collecte du papier 15

2.2.4 La collecte des emballages 16
2.3 Bilan des tonnages collectés 16
2.3.1 Tonnages collectés 16
2.3.2 Production de déchets par rapport à 2010 17
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets 18
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères 18
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries 18
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt 18
3.2.2 Déchetterie de Tourrettes 19
3.2.3 Déchetterie automatique 19
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire 19
3.3.1 Traitement du verre 19
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages 20
3.3 Taux global de valorisation 20
4. Prévention des déchets ménagers et assimilés 20
4.1 Composteurs individuels 20
4.2 Les animations 21
4.3 La communication 21

II. INDICATEURS FINANCIERS 25
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES 27
2. COÛT COMPLET DU SERVICE 27
2.1 Coût et financement du service public 27
2.2 Structure du coût 27
2.2.1 Structure du coût par poste de charge 27
2.2.2 Structure du coût par poste de produits 28
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement 29
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service 29
2.3 Coût des différents flux de déchets 30
2.3.1 Coût total par flux de déchets 30
2.3.2 Part des flux dans le coût du service public 31
2.3.3 Coûts aidées par habitant 31
2.3.4 Coûts aidées à la tonne 32

III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019 33

IV. EVOLUTION DU SERVICE 35
4.1 Evènements marquants du début de l'année 2020 35
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2020 37

V. PROJET d'ISDND DU VALLON DES PINS 37

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.
La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service

Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

- **Bilan des moyens humains**

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Bureau	2	3,5	5	5
Ambassadeur du tri + maintenance	2	2	1	1,5
Déchetterie	4	4	4	6,5
Quai de transfert	1	1	1	1
Régie de collecte	30	27	29	30
Mécanique	2	2	2	2
TOTAL	**41**	**39,5**	**42**	**46**

Afin de renforcer les équipes durant la période estivale (juillet et août), 6 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et 2 saisonniers pour la déchetterie et la maintenance.

On constate une augmentation du nombre d'agents en déchetterie. L'augmentation croissante du nombre d'usagers en déchetterie de Tourrettes nécessite la présence d'un agent supplémentaire.

- **Bilan des accidents de travail et maladies**

Type d'arrêt	Nombre de jours		
	2018	2019	Evolution
Accident de service	183	249	36%
Maladie	331	745	125%
TOTAL	**514**	**974**	**89%**

L'augmentation des arrêts maladies s'explique par deux arrêts maladies importants :
- Un de 9 mois sur la déchetterie de Tourrettes
- Un de 7 mois sur la régie de collecte.

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

- **Les véhicules et engins**

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 camion grue
	1 benne de 14m3
	6 bennes de 12m3
	1 benne de 9m3
	3 bennes de 8m3
	1 benne VL de 5m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	1 voiture pour le responsable d'exploitation
	1 voiture pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles

- **Moyens matériels**

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries et 1 déchetterie automatique

2.1.3 Collecte des ordures ménagères

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Une convention de mise à disposition de services pour la collecte des ordures ménagères effectuée en minibennes dans le cœur de village de Seillans a été maintenue pour une année, la Communauté de communes ne disposant pas de ce type de véhicule.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt , les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter.
La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement.
La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1er secteur)	X				
Bagnols-en-Forêt (2ème secteur)		X			
Bagnols-en-Forêt (3ème secteur)	X	X		X	
Callian	X		X		X
Fayence	X		X		X
Mons	X		X		X
Montauroux	X		X		X
Saint-Paul-en-Forêt	X		X		X
Seillans (1er secteur)	X			X	
Seillans (2ème secteur)		X			X
Tanneron	X		X		X
Esterets/Marjoris/Château Tournon				X	
Tourrettes	X		X		X

- Bagnols-en-Forêt 1er secteur : côté est de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 2ème secteur : côté ouest de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 3ème secteur : point de regroupement
- Seillans 1er secteur : Seillans à l'exception de Brovès et de la RD 53
- Seillans 2ème secteur : Brovès, RD 53 et RD 562 jusqu'au rond point des 4 chemins à Fayence

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.3.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
OM en bacs roulants	9 836.18 t	9 860,76 t	0,25%	9 860,76 t	9 799,14 t	-0,62%
OM en semi-enterrés	911,48 t	941,22 t	3,26%	941,22 t	906,30 t	-3,71%
Total	**10 747,66 t**	**10 801,98 t**	**0,51%**	**10 801,98 t**	**10 705,44 t**	**-0,89%**

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2019

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Production par habitants	393 kg/hab	383 kg/hab	376 kg/hab

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA (2017)*	Moyenne Var (2017)*
OM collectées	10 705,44 t	28 471 hab.	376 kg/hab	378 kg/hab	416 kg/hab

** Chiffres issus du « Tableau de bord 2017 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA*

2.1.4 Collecte des encombrants

2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie.
Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.4.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : trois fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Tourrettes : trois fois par mois

2.1.4.3 Tonnage collecté

	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Collecte des encombrants	267,90t	355,19t	32,58%	355,19t	274,38t	-22,75%

2.1.5 Collecte sélective

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est organisée soit à partir de **points** d'**apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** soit à partir de de **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et vers l'Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre est effectuée en **points d'apport volontaire en conteneurs de regroupement.**

Après les collectes, les camions vident le verre collecté

- De Bagnols-en-Forêt, dans le caisson dédié qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Les caissons sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).
- Pour les autres communes, directement au centre de tri du Muy

2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune

Le développement de la collecte sélective s'est achevé en 2019. Des bacs de regroupement pour les emballages et les papiers ont été installés à côté des conteneurs d'ordures ménagères afin de faciliter le geste de tri des usagers.
Ainsi lors de cette année 2019, les communes de Tourrettes (en janvier), de Callian (en mai) et Seillans (en décembre) ont à leur tour été dotées.

	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)		Points de regroupement (bacs roulants)
	Colonne verre seule	Points complets (emballages, papiers et verre)	
Bagnols-en-Forêt	-	-	77
Callian	2	3	116
Fayence	4	10	179
Mons	-	4	-
Montauroux	10	11	120
Saint-Paul-en-Forêt	7	-	30
Seillans	-	7	88
Tanneron	8	-	61
Tourrettes	2	9	80
TOTAL	**33**	**44**	**751**

2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	899,83 t	135,10 t	**1 034,93 t**
Papiers	235,08 t	241,16 t	**476,24 t**
Emballages ménagers	204,98 t	491,52 t	**696,50 t**

2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Verre	949,895 t	984,765 t	3,67%	984,765 t	1 034,93 t	5,09%
Papiers	459,945 t	456,370 t	-0,78%	456,370 t	476,24 t	4,35%
Emballages ménagers	422,322 t	535,250 t	26,74%	535,250 t	696,50 t	30,12%
Total	**1 832,160 t**	**1 976,390 t**	**7,87%**	**1 976,390 t**	**2 207,67 t**	**11,70%**

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2019.

Production par habitants	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Verre	35 kg/hab	35 kg/hab	36 kg/hab
Papiers + emballages	32 kg/hab	36 kg/hab	42 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2019	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA (2017)*	Moyenne VAR (2017)*
Verre	1 034,93 t	28 471 hab.	36 kg/hab	22,5 kg/hab**	27 kg/hab**
Papiers	476,24 t		42 kg/hab	35,5 kg/hab***	43 kg/hab***
Emballages ménagers	696,50 t				

** Chiffres issus du « Tableau de bord 2017 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA*
*** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels*
**** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels*

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est **de 52 kg/hab.**

2.1.6 Les déchetteries

2.1.6.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie située sur la commune de Tourrettes

L'accès à la déchetterie située sur la commune de Tourrettes est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 3 tonnes de végétaux, 3 tonnes de gravats et 3 tonnes d'autres apports par an. Au-delà, les apports sont facturés.

Depuis 2019, l'accès se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes

Apports autorisés sur la déchetterie	
Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre…)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement

La déchetterie se situe : *RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt - 83440 TOURRETTES*

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :
- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :
- 40€/t pour les déchets verts
- 45€/t pour les autres apports
- Majoration de 10€/t pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

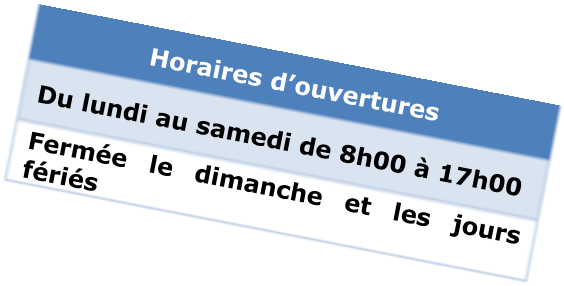

2.1.6.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes

Matériaux	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Encombrants *(hors collecte en PàP)*	736,420 t	1 261,180 t	71,26%	1 261,180 t	1 205,120 t	-4,44%
Végétaux	4 166,930 t	5 572,770 t	33,74%	5 572,770 t	5 838,420 t	4,77%
Métaux et ferrailles	343,090 t	579,780 t	68,99%	579,780 t	578,060 t	-0,30%
D3E	278,830 t	246,700 t	-11,52%	246,700 t	268,390 t	8,79%
Bois	1 186,920 t	1 411,500 t	18,92%	1 411,500 t	1 379,200 t	-2,29%
Cartons *(hors collecte des entreprises)*	192,980 t	174,280 t	-9,69%	174,280 t	161,240 t	-7,48%
Papiers *(hors collecte des administrat°)*	65,100 t	65,740 t	0,98%	65,740 t	68,360 t	3,99%
Pneumatiques	56,280 t	34,830 t	-38,11%	34,830 t	48,840 t	40,22%
Piles et batteries	0,738 t	0,609 t	-17,48%	0,609 t	0,970 t	58,62%
Huiles minérales	9,810 t	13,320 t	35,78%	13,320 t	9,630 t	-27,70%
Emballages vides souillés	55,145 t	68,716 t	24,61%	68,716 t	67,590 t	-1,64%
Capsules « Nespresso »	0,263 t	0,808 t	207,22%	0,808 t	1,070 t	32,43%
Gravats propres	511,740 t	783,870 t	53,18%	783,870 t	741,570 t	-5,40%
Gravats sales	799,740 t	1 189,330 t	48,77%	1 189,330 t	1 554,540 t	30,71%
DDS collectés par ECO-DDS	22,165 t	19,852 t	-10,44%	19,852 t	24,600 t	23,93%
DDS hors ECO-DDS	38,941 t	42,003 t	7,86%	42,003 t	47,250 t	12,49%
Radiographie	0,128 t	0,123 t	-3,91%	0,123 t	0,110 t	-7,32%
Lampes usagées	0,279 t	0,378 t	35,48%	0,378 t	0,800 t	111,64%
Mobiliers	372,860 t	369,760 t	-0,83%	369,760 t	444,080 t	20,10%
TOTAL	**8 801,52 t**	**11 809,76 t**	**34,18%**	**11 809,76 t**	**12 439,84 t**	**5,10%**

L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2019

2.1.6.3 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

L'accès à la déchetterie de Bagnols-en-Forêt est gratuit pour les particuliers dont la résidence principale ou secondaire est située sur le territoire des communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt.

Elle est située *: Chemin des Meules - 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT*

Apports autorisés sur la déchetterie	
Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre…)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement

L'accès est également ouvert aux professionnels domiciliés et/ou contribuables de Bagnols-en-Forêt sur présentation d'un extrait K-bis et dans la limite de 3m^3 par jour d'ouverture (sauf pour les gravats non inertes : plâtres, dont la limite est fixée à 1m^3 par jour d'ouverture).

Les tarifs sont les suivants :

- Déchets verts : ..... 15€/m^3
- Gravats : ..... 10€/m^3
- Encombrants : ..... 40€/m^3
- Bois : ..... 40€/m^3
- Gravats non inertes : ..... 40€/m^3

Le dépôt des autres déchets est gratuit.

Horaires d'ouvertures
Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 – 13H00
Mercredi et samedi : 8H00 – 12H00 et de 13H00 – 16H30
Fermée le dimanche et les jours fériés

2.1.6.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Encombrants	117,120 t	136,360 t	16,43%	136,360 t	109,540 t	-19,67%
Végétaux	507,350 t	670,570 t	32,17%	670,570 t	653,560 t	-2,54%
Métaux et ferrailles	53,720 t	37,740 t	-29,75%	37,740 t	57,160 t	51,46%
D3E	37,786 t	54,000 t	42,91%	54,000 t	47,790 t	-11,50%
Bois	127,800 t	143,940 t	12,63%	143,940 t	99,300 t	-31,01%
Cartons	28,900 t	29,660 t	2,63%	29,660 t	27,320 t	-7,89%
Gravats propres	187,720 t	225,420 t	20,08%	225,420 t	204,180 t	-9,42%
Gravats non inertes	82,140 t	88,860 t	8,18%	88,860 t	78,460 t	-11,70%
Piles et batteries	0,510 t	0,250 t	-50,98%	0,250 t	0,518 t	107,20%
DDS collectés par ECO-DDS	5,484 t	6,340 t	15,61%	6,340 t	5,537 t	-12,67%
DDS hors ECO-DDS	11,992 t	11,876 t	-0,97%	11,876 t	13,986 t	17,77%
Capsules « Nespresso »	0,183 t	0,754 t	312,02%	0,754 t	0,485 t	-35,68%
Pneumatiques	3,360 t	1,620 t	-51,71%	1,620 t	2,110 t	30,25%
Cartouches d'encre	0,048 t	0,032 t	-33,33%	0,032 t	0,043 t	34,38%
Mobiliers	-	14,220 t	-	14,220 t	88,960 t	525,60%
TOTAL	**1 161,98 t**	**1 421,64 t**	**45,60%**	**1 421,64 t**	**1 388,95 t**	**-2,30%**

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2019

La diminution des tonnages sur la déchetterie de Bagnols s'explique par la fermeture du site durant les travaux de mise en place du pont bascule (1,5 mois).

2.1.6.5 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux

L'accès à la déchetterie automatique située sur la commune de Montauoux est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite d'une tonne par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès se fait obligatoirement sur présentation d'un badge et après signature d'une charte d'utilisation

Elle est située *: Quartier Fondurane – chemin du Biançon - 83440 MONTAUROUX*

Déchets acceptés
Gravats inertes
Gravats non inertes (plâtre…)
Bois

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :
- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :
- 22€/t pour les gravats inertes
- 190€/t pour les gravats non inertes
- 80€/t pour le bois

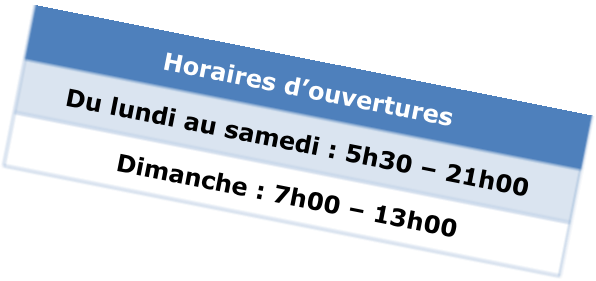

2.1.6.6 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique

Matériaux	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Gravats propres	40,040 t	164,800 t	312%
Gravats sales	42,560 t	116,660 t	174%
Bois	17,340 t	22,880 t	32%
TOTAL	**99,940 t**	**304,340 t**	**205%**

2.1.6.7 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Production par habitants	364 kg/hab	482 kg/hab	496 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2019	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA (2017)*	Moyenne Var (2017)*
Déchetterie de Tourrettes	12 439,84 t	28 471 hab.	496 kg/hab	248 kg/hab	263 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 388,95 t				
Déchetterie automatique	304,340 t				
TOTAL	**14 133, 130 t**				

** Chiffres issus du « Tableau de bord 2017 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA*

2.1.7 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission correspond à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits.
Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.
Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.
En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.

pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)
Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit phytosanitaires…
Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.

pour la collecte des emballages et des papiers
Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.
Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers

pour la collecte des ampoules
Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.
Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum

pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)
Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.
Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes

pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires…

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.

pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)
Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.
Eco-TLC verse un soutien à la communication aux collectivités

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

En 2019, vingt-sept agents économiques ont été soumis à la redevance.

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle jaune et leur signalétique adaptée.

Ces bacs sont progressivement remplacés par des bacs à couvercles marron afin de ne pas les confondre avec les bacs dédiés aux emballages.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR)

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Collecte des cartons	197,07 t	267,96 t	35,97%	267,96 t	294,96 t	10,08%

L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2019.

2.2.3 La collecte du papier

Depuis l'année 2010, une collecte du papier a été instaurée dans les administrations et certains établissements publics ayant une activité administrative significative.

La collecte est effectuée par les services de la Communauté de communes toutes les trois semaines. Une fois collectés, les papiers sont vidés au quai de transfert de Montauroux.

	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Collecte des papiers	18,52 t	15,14 t	-18,25%	15,14 t	10,50 t	-30,65%

La diminution du tonnage collecté s'explique par le fait que la collecte de certaines administrations a été intégrée aux tournées de collecte sélective des ménages. En 2020, l'ensemble des administrations seront intégrées à la collecte des ménages, afin d'optimiser les coûts du service.

2.2.4 La collecte des emballages

En 2017, une collecte d'emballages a été instaurée dans les administrations et certains établissements publics ayant une activité administrative significative.

La collecte est effectuée par les services de la Communauté de communes une fois par mois.
Une fois collectés, les emballages sont vidés au quai de transfert de Montauroux.

	Année 2017	Année 2018	Evolution %	Année 2018	Année 2019	Evolution %
Collecte des emballages	3,13 t	3,42 t	9,26%	3,42t	2,42t	-29,24%

La diminution du tonnage collecté s'explique par le fait que la collecte de certaines administrations a été intégrée aux tournées de collecte sélective des ménages. En 2020, l'ensemble des administrations seront intégrées à la collecte des ménages, afin d'optimiser les coûts du service.

2.3 Bilan des tonnages collectés

2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères	**Bacs roulants**	**9 799,14 t**
	Semi-enterrés	906,30 t
	TOTAL	**10 705,44 t**
Encombrants	**TOTAL**	**274,38 t**
Collecte sélective	Verre	1 034,93 t
	Papiers	486,74 t
	Emballages	698,92 t
	TOTAL	**2 220,59 t**
Déchetterie	Bagnols	1 388,95 t
	Tourrettes	12 439,84 t
	Automatique	304,34 t
	TOTAL	**14 133,13 t**
Cartons	**TOTAL**	**294,96 t**
TOTAL		**27 628,50 t**

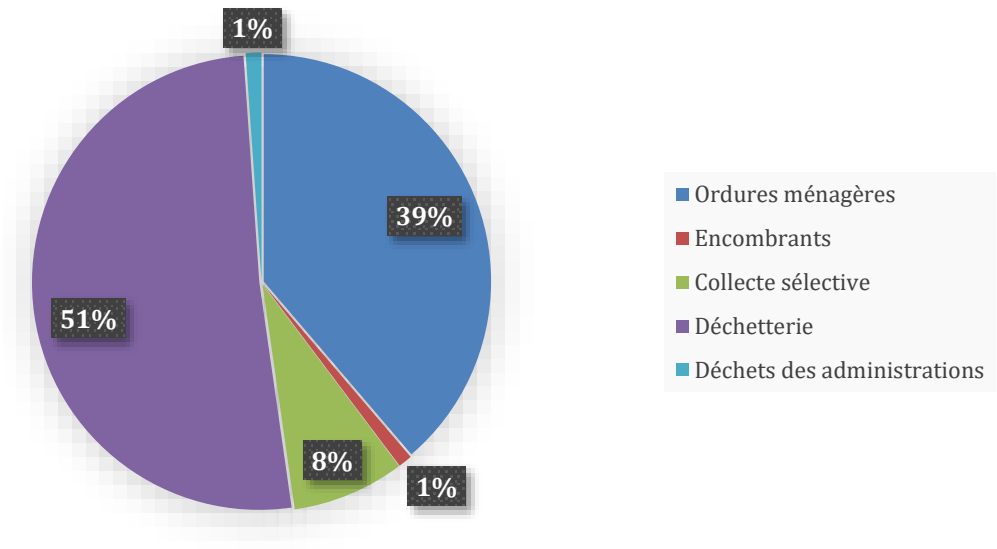

2.3.2 Production de déchets par rapport à 2010

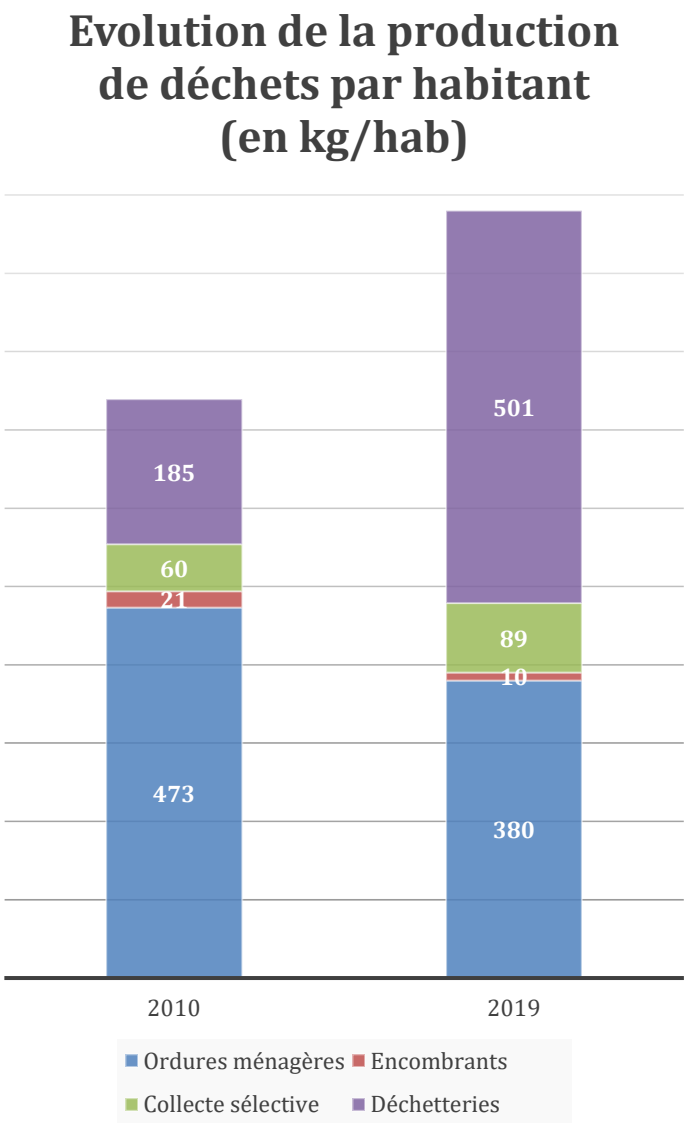

	Variation 2010/2019
Ordures ménagères	-20%
Encombrants	-53%
Collecte sélective	+48%
Déchetterie	+170%
TOTAL	**+33%**

3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères

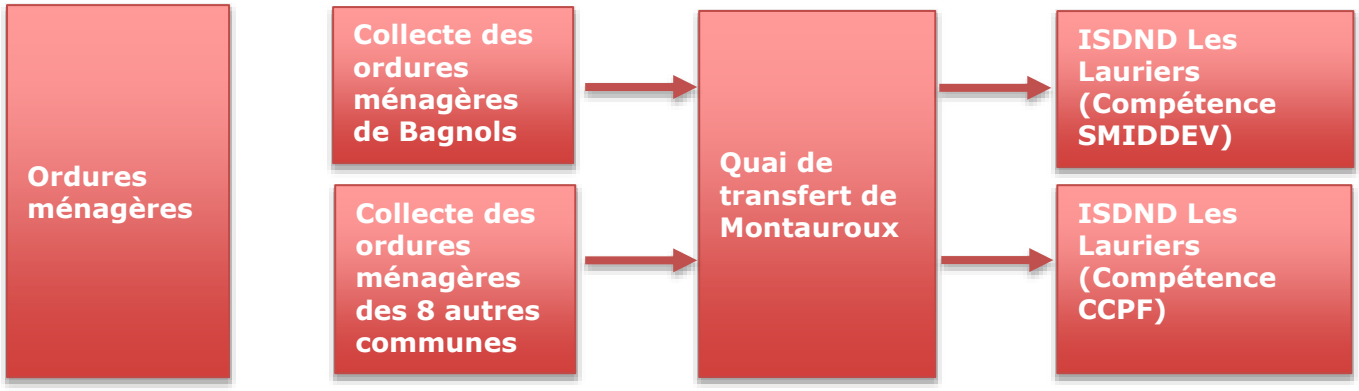

3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.
Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR.

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE	
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

3.2.2 Déchetterie de Tourrettes

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie de Tourrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.2.3 Déchetterie automatique

La société SOFOVAR assure les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie automatique.

3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

3.3.1 Traitement du verre

3.3.2 Traitement des papiers et des emballages

3.3 Taux global de valorisation

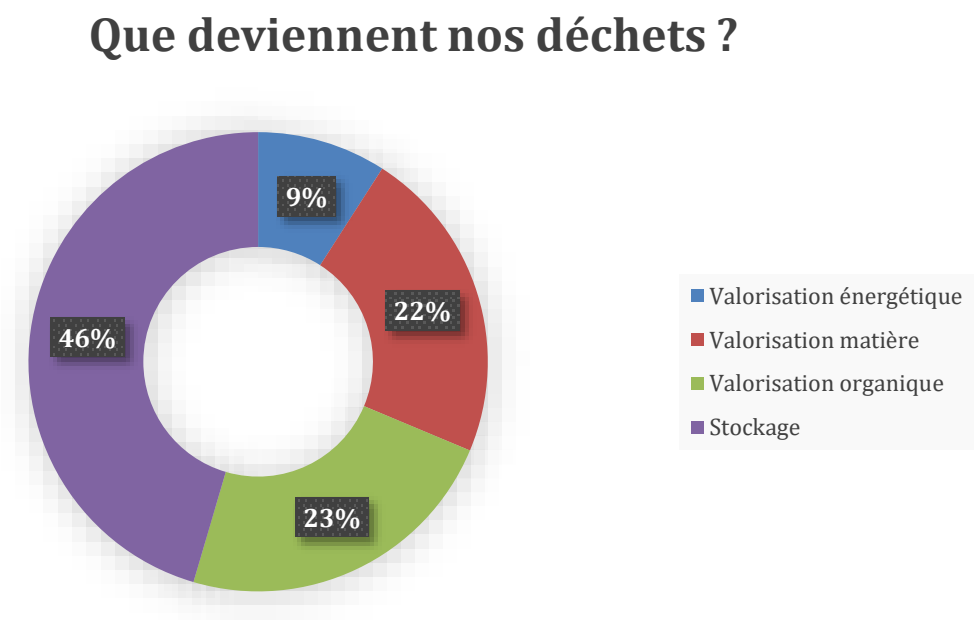

4. Prévention des déchets ménagers et assimilés

4.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a facilité la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs ont été remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation a été dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.

En 2019, 230 composteurs ont été distribués.
Ainsi depuis 2010, 3 108 composteurs ont été distribués.

4.2 Les animations

Mois	Lieu	Type d'intervention
MARS	Ecole de la Ferrage – Fayence	Intervention scolaire (CE1, CE2, CM1, CM2, Ulis)
28 AVRIL	Montauroux	Fête du Printemps
11 et 21 JUIN	Quai de transfert de Montauroux	Visite Quai de transfert pour les 6ème du collège de Montauroux

4.3 La communication

Un nouveau guide du tri a été édité

La signalétique apposée sur les conteneurs a été harmonisée.

PAPIERS
COURRIERS, LETTRES, IMPRESSIONS ET ENVELOPPES PAPIERS
PUBLICITÉS, PROSPECTUS, LIVRES ET LES AUTRES PAPIERS
CATALOGUES, ANNUAIRES, JOURNAUX ET MAGAZINES
CITEO

VERRE
BOUTEILLES EN VERRE
BOCAUX EN VERRE
PENSEZ À RETIRER LES COUVERCLES POUR LES METTRES AUX EMBALLAGES
CITEO

ICI, LE MINIMUM
DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES
Pays de Fayence
ET TOUS LES AUTRES DÉCHETS NON VALORISABLES.
DÉCHETS NON COMPOSTABLES
VAISSELLE BRISÉE ET JETABLE
COUCHES, LINGETTES SERVIETTES SALES...
EN SACS FERMÉS
J'APPORTE EN DÉCHETTERIE:
DÉCHETS VERTS, GRAVATS, PEINTURES PRODUITS CHIMIQUES, HUILES, CENDRES, DÉCHETS ÉLECTRONIQUES...

CARTONS UNIQUEMENT
Les cartons doivent être présentés à plat et débarrassés de tout autre déchet.
Les cartons souillés par de la peinture, de l'huile, des sacs et films plastiques, du polystyrène ou tout autre produit Ne sont pas acceptés

II. INDICATEURS FINANCIERS

Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De diposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisement l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
  - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales…) et les charges de communication.
  - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes…), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.

- Les produits :
  - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
  - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
  - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).

- Les autres infos :
  - ✓ Le montant de la TVA acquittée
  - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

Quelques définitions :

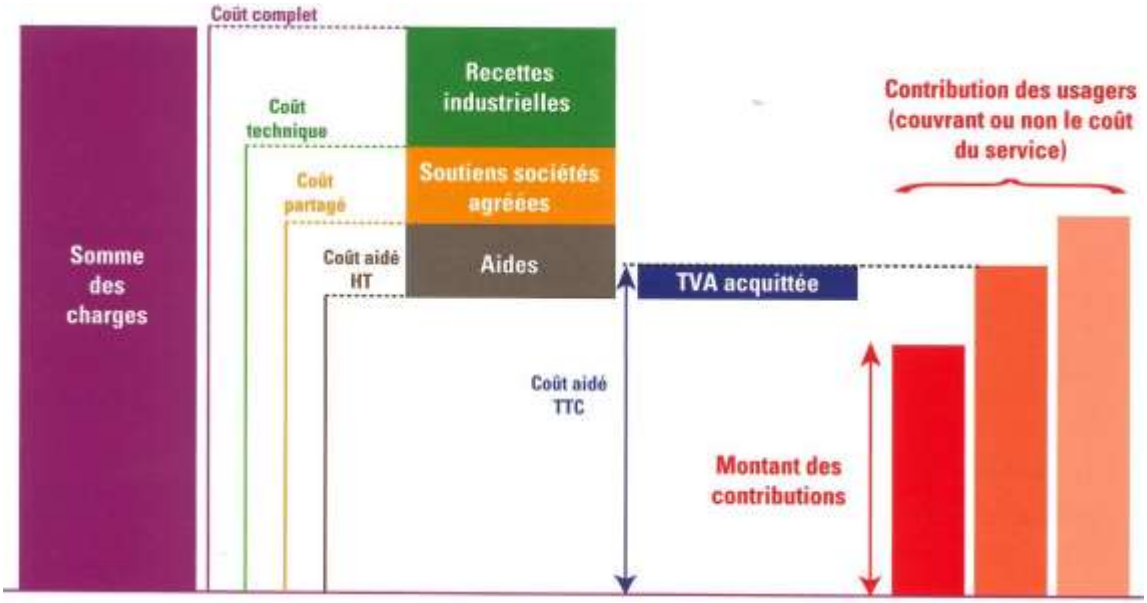

- **Coût complet :** totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;

- **Coût technique :** coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...) ;

- **Coût partagé :** coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;

- **Coût aidé HT :** coût partagé moins les aides reçues;

- **Coût aidé TTC :** somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	112 451,10€	592 703,51€	45 412,95€	11 696,38€	**762 263,94€**
SOFOVAR	4 890,16€	360 362,56€	25 801,48€	30 853,20€	**421 907,41€**
VALEOR	-	-	361 310,56€	-	**361 310,56€**
SMIDDEV	90 884,12€	36 350,74€	24 880,81€	-	**152 115,67€**
SERAHU	-	924,48€	-	-	**924,48€**
PROPOLYS	-	-	9 474,52€	-	**9 474,52€**
VEOLIA/SMIDDEV	1 210 955,85€	-	-	-	**1 210 955,85€**
TOTAL	**1 419 181,23€**	**990 341,29€**	**466 880,32€**	**42 549,58€**	**2 918 952,43€**

L'annexe 6 comprend un tableau détaillé des différents marchés

Le SMIDDEV n'est pas réellement un prestataire de services, toutefois la Communauté de communes rembourse des prestations de services à ce syndicat.

Les prestations de services représentent 53% des charges du service.

2. COÛT COMPLET DU SERVICE

2.1 Coût et financement du service public

Coût aidé TTC	5 503 111 €	192 €TTC/hab.
Contributions	5 921 127 €	207 €TTC/hab.
Taux de couverture	108%	
Surfinancement	418 016 €	
Mode de financement du service	TEOM	

2.2 Structure du coût

2.2.1 Structure du coût par poste de charge

	Charges en €HT	%	Référentiel national 2019*
Structure	218 886 €	4%	7%
Communication	121 266 €	2%	1%
Prévention	16 103 €	0%	1%
Précollecte	117 072 €	2%	5%
Collecte	2 354 010 €	42%	37%
Transfert/transport	630 537 €	11%	8%
Traitement	2 089 403 €	38%	40%
Total charges matrice	**5 547 277 €**		

**Source ADEME*

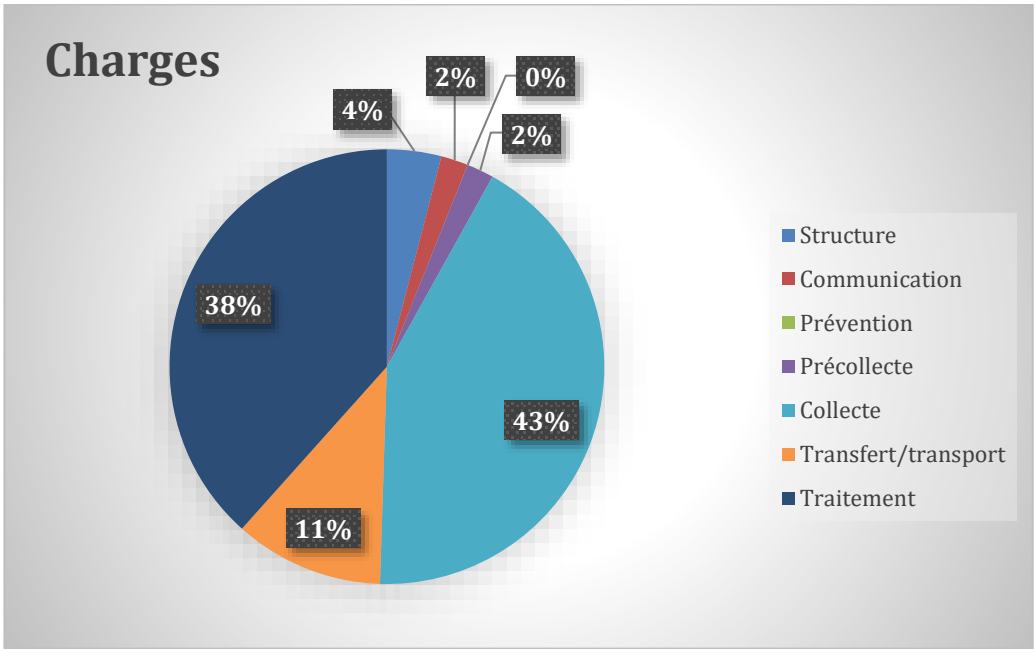

2.2.2 Structure du coût par poste de produits

	Produits en €HT	%	Référentiel national 2019*
Produits industriels	114 928 €	28%	29%
Soutiens	239 963 €	58%	55%
Aides	58 804 €	14%	10%
Total produits matrice	**413 695 €**		
Taux de couverture des charges par les produits	**7%**		21%

**Source ADEME*

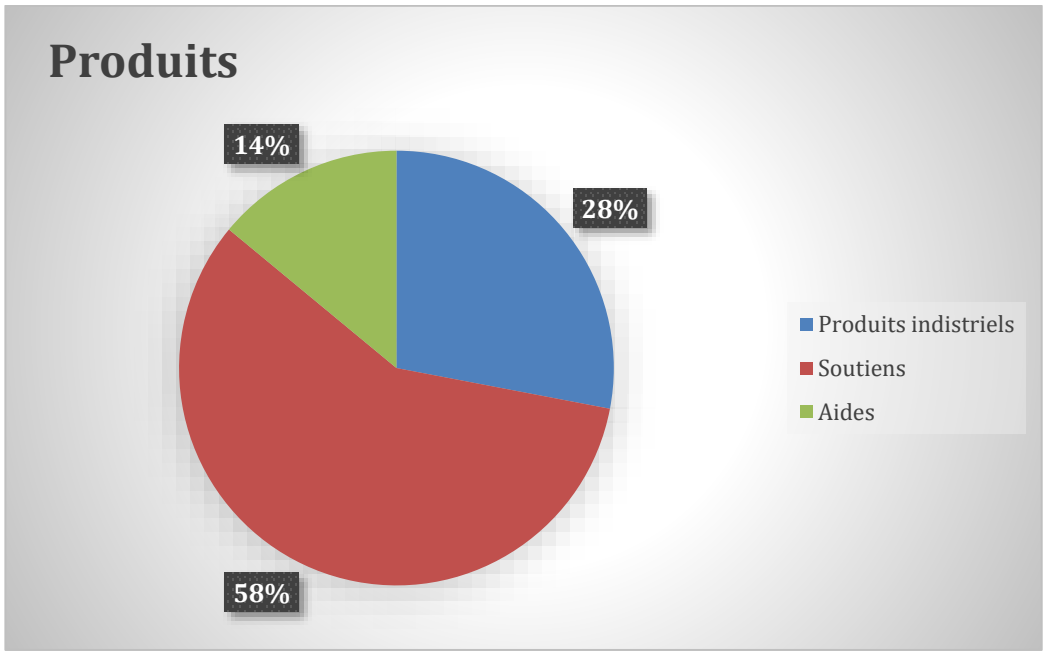

2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement

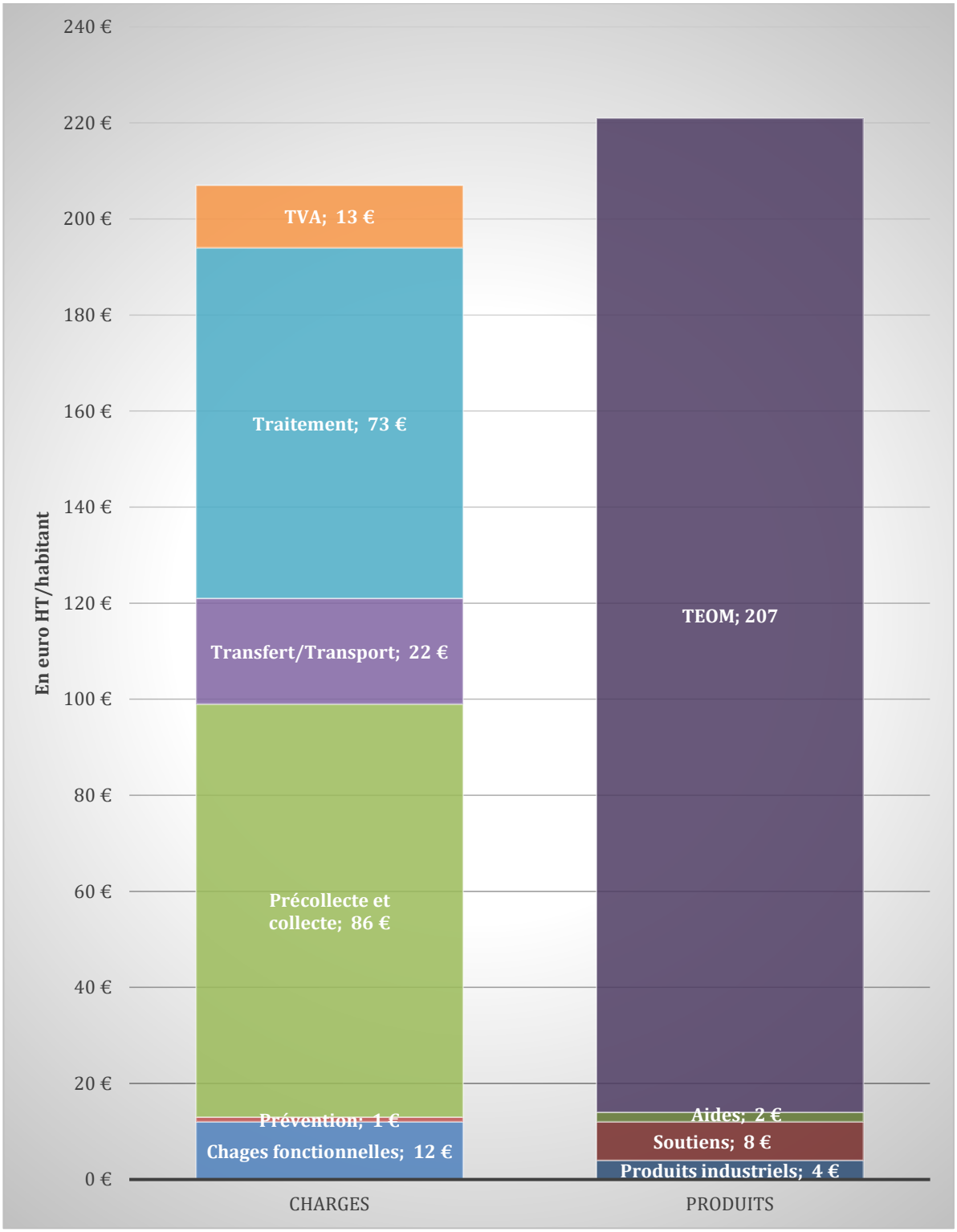

2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	Charges HT	%
Collecte – Ordures ménagères	1 370 132 €	25%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 196 970 €	22%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	567 594 €	10%
Collecte – Emballages + papiers	383 319 €	7%
Transfert/transport - Déchetteries	342 402 €	6%

Les cinq principaux postes de dépenses représentent 70% des charges.

2.3 Coût des différents flux de déchets

2.3.1 Coût total par flux de déchets

Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Fonction-nelles	Charges de structure	120 825€	5 691€	30 425€	56 254€	5 691€	**218 886€**
	Communication	30 811€	28 456€	31 164€	30 835€	-	**121 266€**
	Total charges fonctionnelles	**151 636€**	**34 147€**	**61 589€**	**87 089€**	**5 691€**	**340 152€**
Techniques	Prévention	11 272€	-	-	4 831€	-	**16 103€**
	Pré-collecte	76 161€	-	39 357€	-	1 554€	**117 072€**
	Collecte	1 370 132€	126 644€	446 180€	317 153€	93 901€	**2 354 010€**
	Transfert/ Transport	222 270€	1 245€	53 229€	342 402€	11 391€	**630 537€**
	Traitement des déchets	1 196 970€	5 576€	184 574€	674 235€	28 048€	**2 089 403€**
	Total des charges techniques	**2 876 805€**	**133 465€**	**723 340€**	**1 338 621€**	**134 894€**	**5 207 125€**
Total des charges		**3 028 441€**	**167 612€**	**784 929€**	**1 425 710€**	**140 585€**	**5 547 277€**
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	-	61 297€	32 149€	15 542€	**108 988€**
	Autres produits	4 158€	-	-	1 782€	-	**5 940€**
	Total produits industriels	**4 158€**	**-**	**61 297€**	**33 931€**	**15 542€**	**114 928€**
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	**-**	**-**	**184 426€**	**55 537€**	**-**	**239 963€**
Aides	Reprises des subventions d'investissemt	5 275€	-	13 158€	12 500€	-	**30 933€**
	Aides à l'emploi	18 070€	2 080€	4 290€	1 871€	1 560€	**27 871€**
	Total aides	**23 345€**	**2 080€**	**17 448€**	**14 371€**	**1 560€**	**58 804€**
Total produits		**27 503€**	**2 080€**	**263 171€**	**103 839€**	**17 102€**	**413 695€**
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		**191 879€**	**6 152€**	**57 370€**	**106 348€**	**7 780€**	**369 529€**
Contribution des usagers	TEOM	3 157 545€	148 725€	795 106€	1 470 089€	148 725€	**5 720 190€**
	Redevance spéciale et facturation usagers	118 123€	-	-	82 814€	-	**200 937€**
	Total contribution des usagers	**3 275 668€**	**148 725€**	**795 106€**	**1 552 903€**	**148 725€**	**5 921 127€**

2.3.2 Part des flux dans le coût du service public

	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants	Cartons
Coûts aidés TTC	5 503 111€	3 192 817€	86 849€	492 279€	1 428 219€	171 684€	131 263€

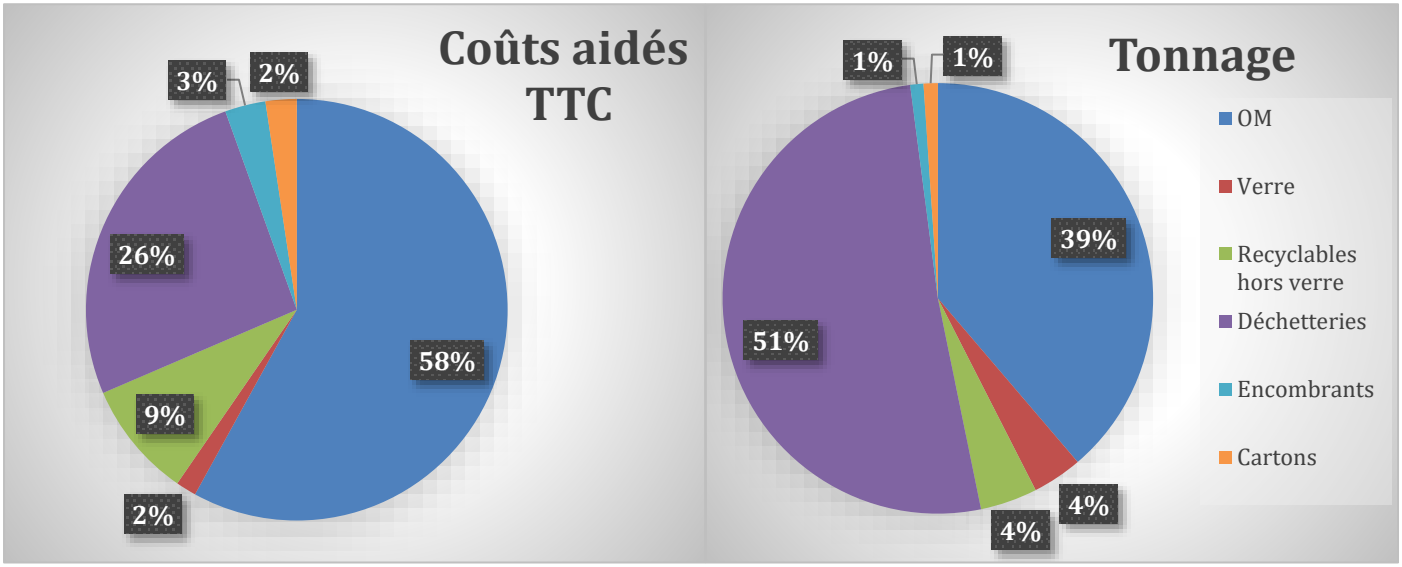

Les ordures ménagères représente 58% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 39% du tonnage total collecté.
A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 26% du coût aidé alors qu'elles représentent 51% du tonnage total collecté.

2.3.3 Coûts aidés par habitant

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants
CC Pays de Fayence	179 €HT/hab.	105 €HT/hab.	3 €HT/hab.	16 €HT/hab.	46 €HT/hab.	6 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale					
Référentiel national 2019 (Données 2016)	86 €HT/hab.	47 €HT/hab.	1,0 €HT/hab.	6 €HT/hab.	24 €HT/hab.	2 €HT/hab.

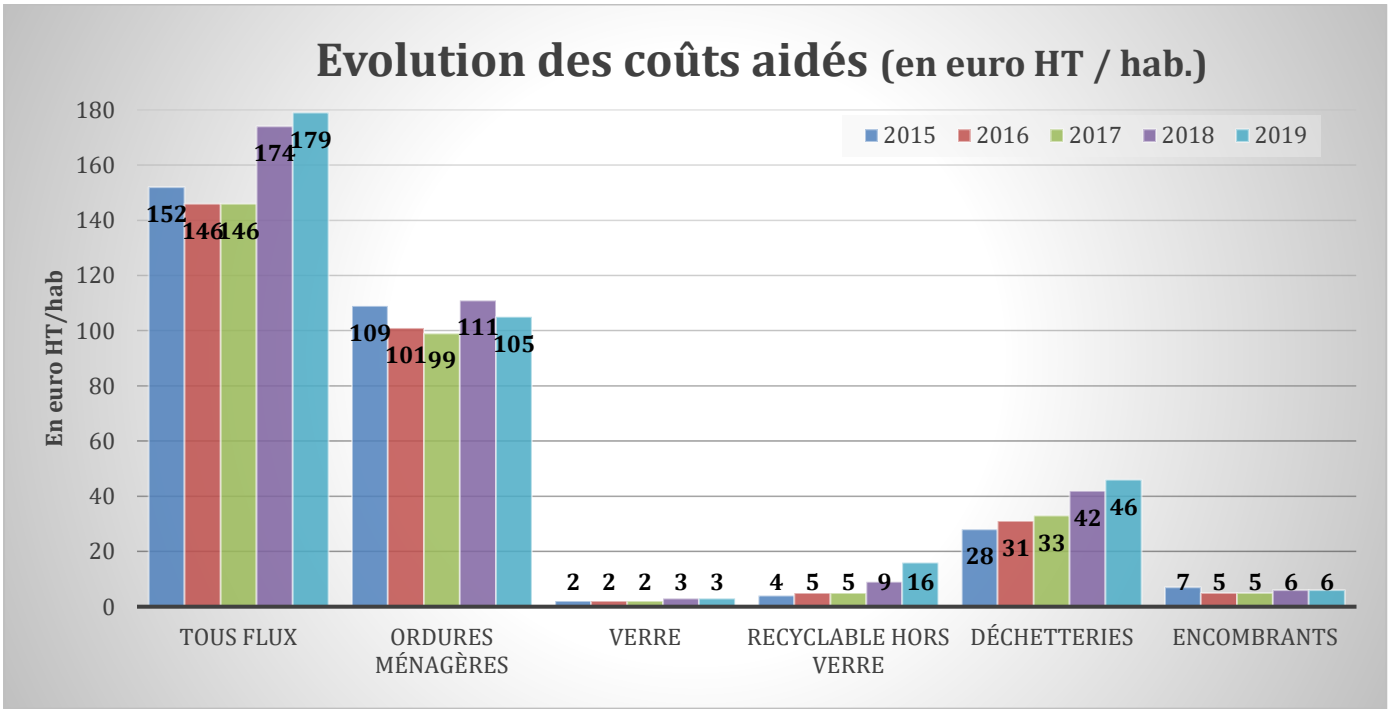

2.3.4 Coûts aidés à la tonne

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Encombrants
CC Pays de Fayence	208 €HT/t	280 €HT/t	75 €HT/t	375 €HT/t	118 €HT/t	603 €HT/t
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale					
Référentiel national 2019 (Données 2016)	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t

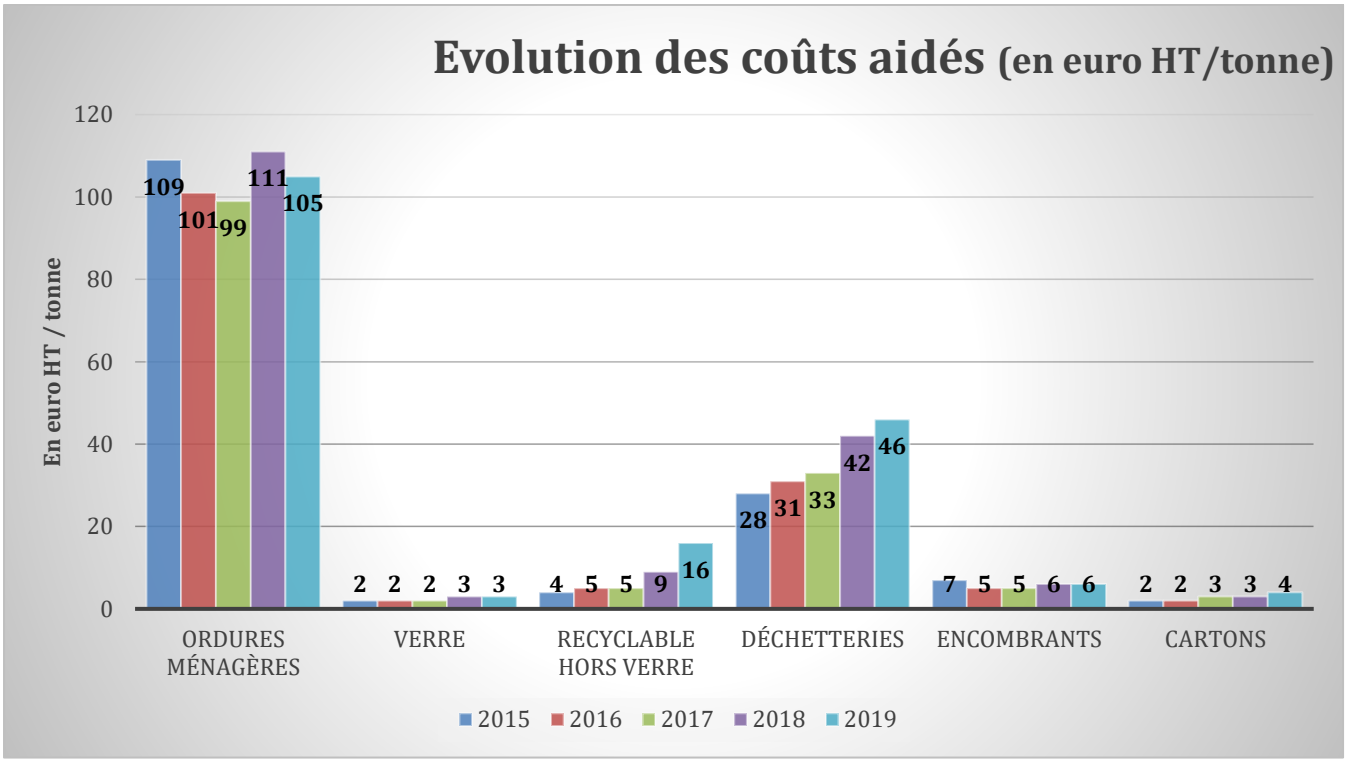

III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

- Poursuite du développement de la collecte sélective sur le Pays de Fayence :
  - En janvier 2019, sur le quartier des esterets du lac, dix-neuf points de regroupement ont été ajoutés
  - En février 2019, sur la commune de Tourrettes, quatre-vingt points de regroupement ont été ajoutés.
  - En mai 2019, cent-seize points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de Callian.
  - En décembre 2019, quatre-vingt huit points de regroupement ont été ajoutés sur la commune de Seillans.

- En avril, lancement de quatre marchés :
  - Fourniture d'un châssis-cabine neuf et d'une benne neuve de 9m3 pour la collecte des déchets ménagers : marché en 2 lots, le premier pour le châssis-cabine et le second pour la benne de 9m3. Le lot n°1 a été attribué à Renault Trucks et le lot n°2 a été attribué à FAUN.
  - Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative (TI) sur le territoire du pays de fayence. Le marché a été notifié au bureau d'étude AJBD avec en co-traitant CITEXIA.
  - Fourniture et mise en place d'un pont bascule, d'une borne de pesée, de barrières levantes et d'un logiciel de pesée pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt afin d'harmoniser les conditions d'accès sur les déchetteries du Pays de Fayence. Le marché a été notifié à la société PRECIA MOLEN.
  - Fourniture de composteurs individuels et collectifs en bois et bioseaux. Le marché a été notifié à Emeraude ID, titulaire du précédent marché.

- Notification par la Région de deux subventions
  - 15 105€ pour le développement du compostage individuel et collectif
  - 50 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes.

- Premier versement du programme LIFE d'un montant de 48 621€. Pour rappel, les subventions européenne au titre du programme LIFE portent sur quatre actions mises en œuvre par la Commuanuté de communes pour un total de 243 105€ :
  - 3 000 € pour le développement de la collecte sélective,
  - 15 105€ pour le développement du compostage individuel et collectif
  - 100 000€ pour la création d'une déchetterie sur la commune de Seillans
  - 125 000€ pour la réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes.

- Le châssis du camion de collecte permettant d'effectuer la collecte du verre en point de regroupement sur la commune de Bagnols-en-Forêt étant trop fragilisé par cette collecte, il a été décidé de confier cette collecte à un prestataire de service.
  Un marché a été lancé et a été attribué à la société Pizzorno. La collecte en prestation de service a débuté le 1er juin 2019.

- Afin de permettre aux habitants des cœurs de village de trier leurs biodéchets, la Communauté de communes a souhaité développer le compostage collectif.
  Chaque site installé sera composé :
  - De deux composteurs de 1000L qui serviront pour la formation du compost
  - Un de 500L qui sera utilisé pour le stockage des structurants (sciure de bois, paille, feuille).

  Mise en place de trois sites pilotes sur les communes de :
  - Montauroux : Parking Veyan
  - Callian : Place de la Barricade
  - Mons : Place Saint Sébastien

- Retrait des corbeilles de rue autour du lac et remplacement par des bacs de 660L maintenus par des blocs béton.

- La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.
  Un bureau d'étude a été sollicité pour la réalisation d'une étude permettant l'analyse amont des conséquences d'un passage à la Tarification Incitative (TI) d'un point de vue technique, financier et organisationnel.
  La durée de l'étude sera de 80 jours répartis comme suit :
  - étape 1 : 30 jours
  - étape 2 : 30 jours
  - étape 3 : 20 jours

  L'étude doit permettre l'analyse des conséquences d'un passage à la TI d'un point de vue technique, financier et organisationnel.
  Il s'agira de s'interroger dans un premier temps sur les points suivants :
  - Quel est le contexte du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) aujourd'hui ?
  - Au-delà de l'obligation législative de mise en place d'une tarification incitative, quelle est la volonté de la collectivité d'aboutir ?
  - Dans ce contexte global, est-il possible d'instaurer facilement une TI ?
  - Quels sont les scénarii possibles ?

  Dans un second temps, et après le choix du scénario par la collectivité, cette étude devra présenter un plan d'action pour l'instauration de la TI, et notamment répondre à la question : Comment mettre en œuvre dans le contexte actuel le scénario choisi par la collectivité ?

  <u>Cette étude va donc être réalisée en trois phases :</u>
  - une phase de diagnostic
  - une phase d'étude des scénarios possibles
  - une phase d'approfondissement du scénario retenu – plan d'actions.

  <u>Les résultats attendus sont :</u>
  - un état zéro complet sur les déchets et pratiques (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, composition des déchets (si connue pour certains flux), les contrats en cours, étude d'optimisation existante…);
  - des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
  - le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.

  Le marché a été attribué au cabinet AJBD, avec un co-traitant pour la partie financière, le cabinet CITEXIA. Le montant de l'étude s'élève à 24 894€ TTC.

  La réunion de la phase 1 a eu lieu le 5 novembre 2019. Elle a permis de présenter les résultats du diagnostic du service aux élus du bureau d'une part ; et d'autre part de discuter des scénarios de tarification incitative à étudier dans le cadre de la phase 2.

  La réunion de la phase 2 a été programmée pour février 2020.

- Dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'ADEME concernant l'étude préalable à la tarification incitative. L'ADEME pouvant subventionner l'étude à hauteur de 70% de la dépense engagée.
  Une aide d'un montant de 17 425,80€ nous a été accordée par l'ADEME soit le montant maximum.

- Réalisation de travaux pour l'installation d'un pont bascule sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Les travaux ont débuté en octobre et ce sont terminés mi-décembre.
  Dorénavant, les déchetteries du Pays de Fayence sont accessibles sur présentation d'un badge unique.

- Mise en place des contrôles d'accès en déchetterie pour l'ensemble des usagers par le biais d'un badge.
  Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs :
  - Respecter la réglementation
  - Maîtriser les coûts en limitant l'accès aux seuls habitants du Pays de Fayence
  - Mieux anticiper l'enlèvement des bennes
  - Engager des actions de sensibilisation auprès des gros producteurs de déchets
  - Suivre la fréquentation du site
  - Accompagner davantage les usagers dans leurs gestes de tri

  Pour les particuliers, l'accès reste gratuit dans la limite de 3 tonnes de végétaux, 3 tonnes de

gravats et 3 tonnes d'autres apports par an. Pour les professionnels, les apports sont facturés 40€/tonne pour les végétaux et 45€/tonne pour les autres apports acceptés.
On comptabilise une moyenne de 250 à 300 usagers par jour.

IV. EVOLUTION DU SERVICE

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2020

- Etude TI
  La réunion de la phase 2 a eu lieu le 25 février 2020. Elle a permis dans un premier temps de présenter aux élus le scénario technique retenu pour le passage en Tarification Incitative et ses impacts en termes de coûts pour la collectivité. Dans un second temps, des simulations de grille tarifaire ont été présentées pour expliquer le fonctionnement de la REOMi et de la TEOMi et évaluer leurs impacts sur les usagers.

  Une prochaine réunion est prévue en septembre 2020 en présence des nouveaux élus. L'objectif fixé est une prise de décision pour la fin de l'année pour le passage en TI.

- Etude d'optimisation des circuits de collecte
  Afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères, une étude d'optimisation est en cours.
  Cette étude va permettre :
  - D'harmoniser les tournées existantes
  - Mieux desservir certains quartiers
  - Retirer les marches arrières, interdites par la réglementation.

  Les nouvelles tournées devraient être effective d'ici la fin de l'année.

- Passation et renouvellement de marchés :
  - Renouvellement du marché et notification en juin 2020 : Fourniture de conteneurs de surface, de colonnes aériennes pour la collecte sélective, de cache conteneurs, de parois occultantes et de plateformes béton.
    Les prestations sont réparties en 4 lots définis comme suit :
    Lot n°1 : Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets ménagers recyclables (papiers, emballages et verre). Ce lot a été notifié à SULO.
    Lot n°2 : Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verre) et des cartons. Ce lot a été notifié à UTPM ENVIRONNEMENT.
    Lot n°3 : Fourniture, le transport et le déchargement de cache-conteneurs et de parois occultantes. Ce lot a été notifié à SARL GERARD Didier
    Lot n°4 : Fourniture, le transport et le déchargement de plateformes en béton pour le maintien des conteneurs. Ce lot a été notifié à QUADRIA.

  - Renouvellement du marché et notification en mai 2020 : Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux, traitement et/ou la valorisation des cartons et des papiers issus du quai de transfert ainsi que les déchets issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt, commercialisation de certains déchets issus des sites.
    Les prestations sont réparties en 8 lots définis comme suit :
    Lot n°1 : Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été notifié à SOFOVAR
    Lot n°2 : Tri, conditionnement des papiers et des cartons et commercialisation des papiers issus de la déchetterie de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°3 : Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants de la déchetterie de Tourrettes et du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport, tri et traitement des encombrants issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Ce lot a été notifié à PASINI

Lot n°4 : Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation des métaux issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°5 : Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats propres issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement de l'amiante. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Evacuation et transport des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt vers les lieux de traitement. Ce lot a été notifié à PASINI

Lot n°7 : Transport et traitement des déchets verts issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été notifié à PASINI

Lot n°8 : Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été notifié à PASINI.

- Renouvellement du marché et réception des offres en juin 2020 :Le lavage et la désinfection des conteneurs roulants, des conteneurs enterrés de marque de ECOLLECT®, des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type EASY® et des colonnes aériennes.
  Les prestations sont réparties en 4 lots définis comme suit :

  Lot n°1 : Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence.

  Lot n°2 : Lavage, désinfection et graissage des conteneurs enterrés de marque Ecollect®.

  Lot n°3 : Lavage et la désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type EASY®.
  La prestation concerne le lavage, la désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type EASY®.

  Lot n°4 : Lavage et désinfection sur la partie extérieure des colonnes aériennes.

- Renouvellement du marché et réception des offres en mai 2020 :La fourniture de châssis-cabines neufs et bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers.
  Le présent marché est décomposé en quatre lots.

  Lot n°1 : fourniture de châssis-cabine neufs de 12 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers.

  Lot n°2 : fourniture de bennes neuves de 9m3 environ avec une charge utile supérieure à 3 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes.

  Lot n°3 : fourniture de châssis-cabine neufs de 16 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers.

  Lot n°4 : fourniture de bennes neuves de 12m3 environ avec une charge utile supérieure à 5 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes.

- Passation d'un nouveau marché : Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2020

- Mise en place d'une collecte du carton des particuliers afin de répondre à une demande de plus en plus importante due au développement du E-commerce.
  55 colonnes pour la collecte des cartons ont été commandées et devraient être livrées fin septembre. La collecte débutera dès la notification de marché, fin octobre 2020.

- Etude de mise en place d'une prestation de prêt de broyeur pour les végétaux des usagers du Pays de Fayence. Avec plus de 6 000 tonnes de déchets verts par an apportées en déchetteries, le broyage à domicile permettrait de détourner une quantité importante.

V. PROJET d'ISDND DU VALLON DES PINS

Projet initié et porté par la Communauté de communes du Pays de Fayence depuis 2014.
Le projet a l'ambition de devenir le lieu de traitement de déchets ultimes issus des ordures ménagères résiduelles du Pays de Fayence et de ses partenaires que sont SMED, le SMIDDEV et la DPVa.
Une Société Publique Locale a été créée en 2018 pour prendre la suite de la CCPF pour la construction et l'exploitation du site.

Les grandes lignes du projet :
Localisation : Sud de la commune de Bagnols, à proximité des 3 sites existants des lauriers, accès facile à partir de la bretelle du Capitou,

Ampleur du projet :
- Capacité totale de 1 750 000 de tonnes,
- Volume annuel : 100 000 tonnes pendant 2 ans puis 70 000,
- Durée de vie : 25 ans
- Coût des travaux : estimation 20 millions euros

Obtention des arrêtés :
Le travail partenarial a permis en 2020, l'obtention des trois arrêtés nécessaires à l'ouverture de tout site de traitement de déchets :
- AP de défrichement le 5 février 2020
- AP d'autorisation d'exploiter le 2 avril 2020
- AP de dérogation à la destruction d'espèces classées le 16 avril 2020

Composition du Conseil d'administration de la SPL :
- M.BOUCHARD René (ccpf)
- MME BRUNETEAUX Françoise (smed)
- MME CAUVY Brigitte (ccpf)
- M. CAVALLIER François (ccpf)
- M. DÉLIA Jean-Marc (smed)
- MME DUFOUR Sophie (dpva)
- M. HUET Jean-Yves (ccpf)
- MME LAUVARD Sonia (smiddev)
- M. LONGO Gilles (smiddev)
- M. MARTEL Nicolas (ccpf)
- M. STRAMBIO Richard (dpva)
- M. UGO René (ccpf)

Les étapes à venir :

CALENDRIER DES DECISIONS A PRENDRE PAR LA SPL DU VALLON DES PINS AINSI QUE SES ADHERENTS : ISDND DU VALLON DES PINS

PHASE 1 : AVANT TRAVAUX

DATE	CA AG SPL	JURIDIQUE CONTRACTUALISATION EPCI	TECHNIQUE TRAVAUX	FINANCIER	COMMANDE MARCHES	TRANSFERT CCPF / SPL
Juillet Août Septembre 2020	AG : NOUVEAUX ADMINISTRATEURS COMPTES 2019 CA : ÉLECTION DU PRESIDENT ET MISE EN PLACE CAO	1E ETAPE : CONVOCATION DES CCSPL POUR AVIS SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION	-FINALISATION DU DCE -PRESENTATION DU DCE AUX TECHNICIENS DES EPCI -MI-SEPTEMBRE : DEBUT DEFRICHEMENT ONF -DÉPOT PERMIS DE CONSTRUIRE	ESTIMATION COUT INVESTISSEMENT	-FIXATION DES MODALITÉS DES CONSULTATIONS : -MARCHÉS : TRAVAUX, BATIMENT ET EXPLOITATION	
Septembre octobre	CA APPROUVANT : DCE TRANSFERT AOT GARANTIES EMPRUNT	2E ETAPE : DÉLIBERATION PAR CHAQUE ASSEMBLEE DES 4 EPCI APPROUVANT LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCÉDANTES 3E ETAPE (MEME SÉANCE) : DÉLIBERATION DE CHAQUE ASSEMBLEE DES 4 EPCI SUR LE PRINCIPE DU RECOURS A UNE DSP AVEC LA SPL		NÉGOCIATION EMPRUNT MODE DE RÉPARTITION ENTRE EPCI DES GARANTIES .	MISE EN LIGNE DES MARCHÉS TRAVAUX MISE EN LIGNE DES MARCHÉS BATIMENT	TRANSFERT AOT : DELIB COMMUNE BAGNOLS ET CCPF DEMANDE TRANSFERT EXPLOITANT ICPE
Novembre	CA APPROUVANT L'EMPRUNT ET DSP	FINALISATION DU CONTRAT DE DSP ET RAPPORT D'ANALYSE 4E ETAPE : DELIBERATION DES 4 EPCI AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE DSP		DÉLIBERATION DES EPCI GARANTISSANT EMPRUNT	OUVERTURE DES PLIS ANALYSE DES OFFRES	
Décembre	CAO + CA AUTORISANT A SIGNER des MARCHÉS			SIGNATURE CONTRAT EMPRUNT	ATTRIBUTION DES MARCHÉS TRAVAUX ET BATIMENT	
Février 2021			DEMARRAGE DES TRAVAUX			

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2018.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2018.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2018.

Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2018.

Annexe n°5 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2018.

Annexe n°6 : Tableau détaillé des différents marchés

ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2019

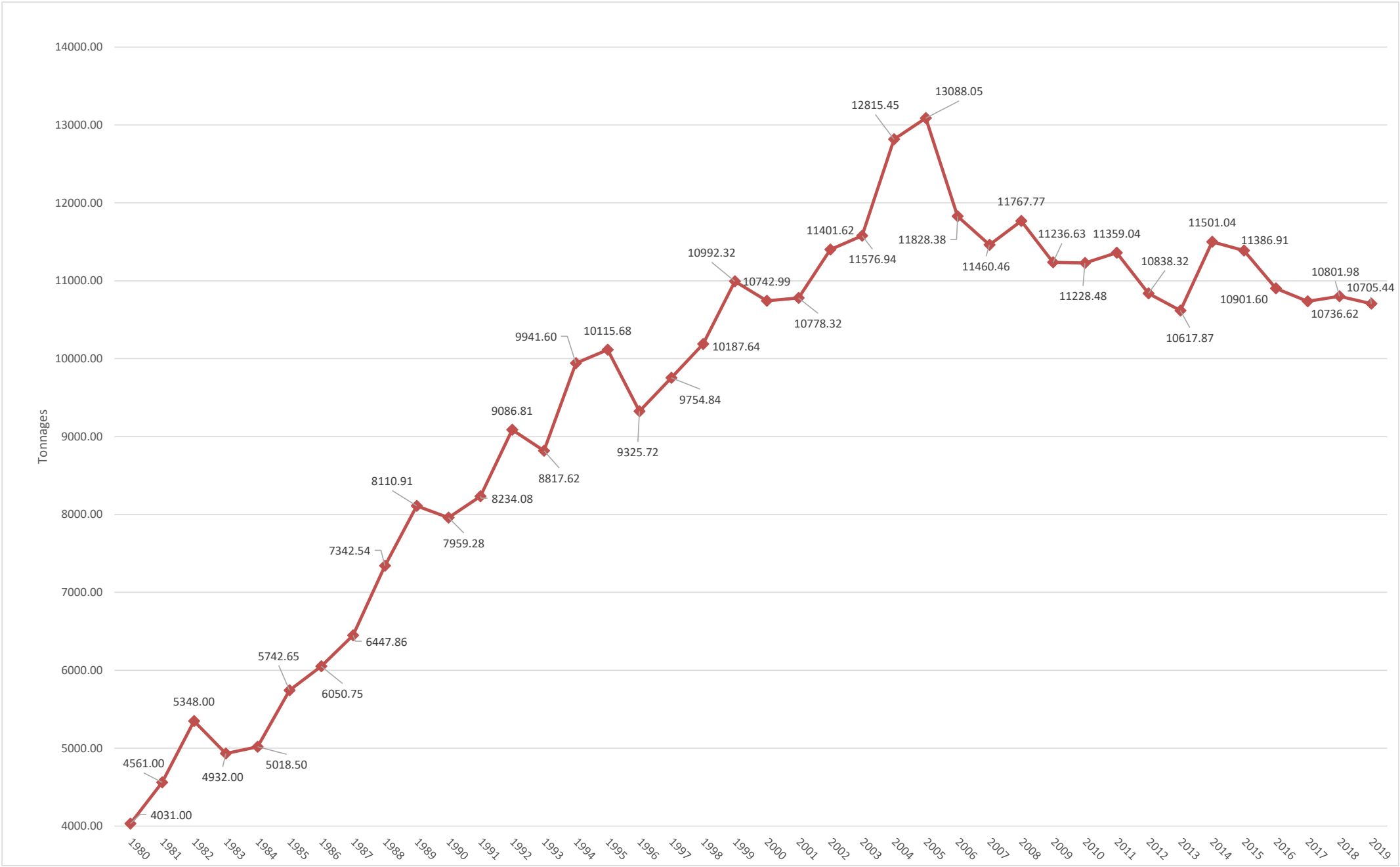

ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2019

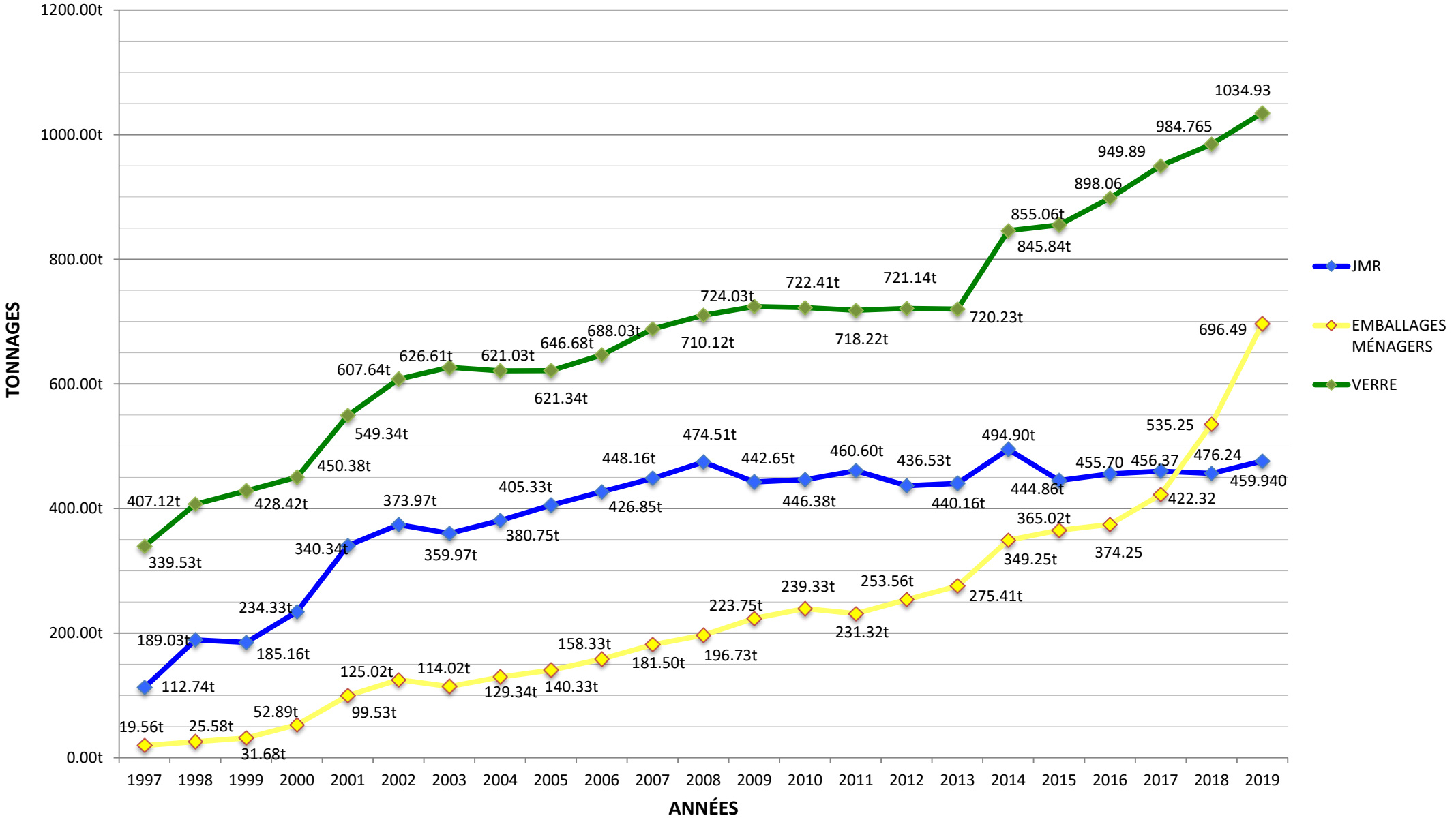

ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2019

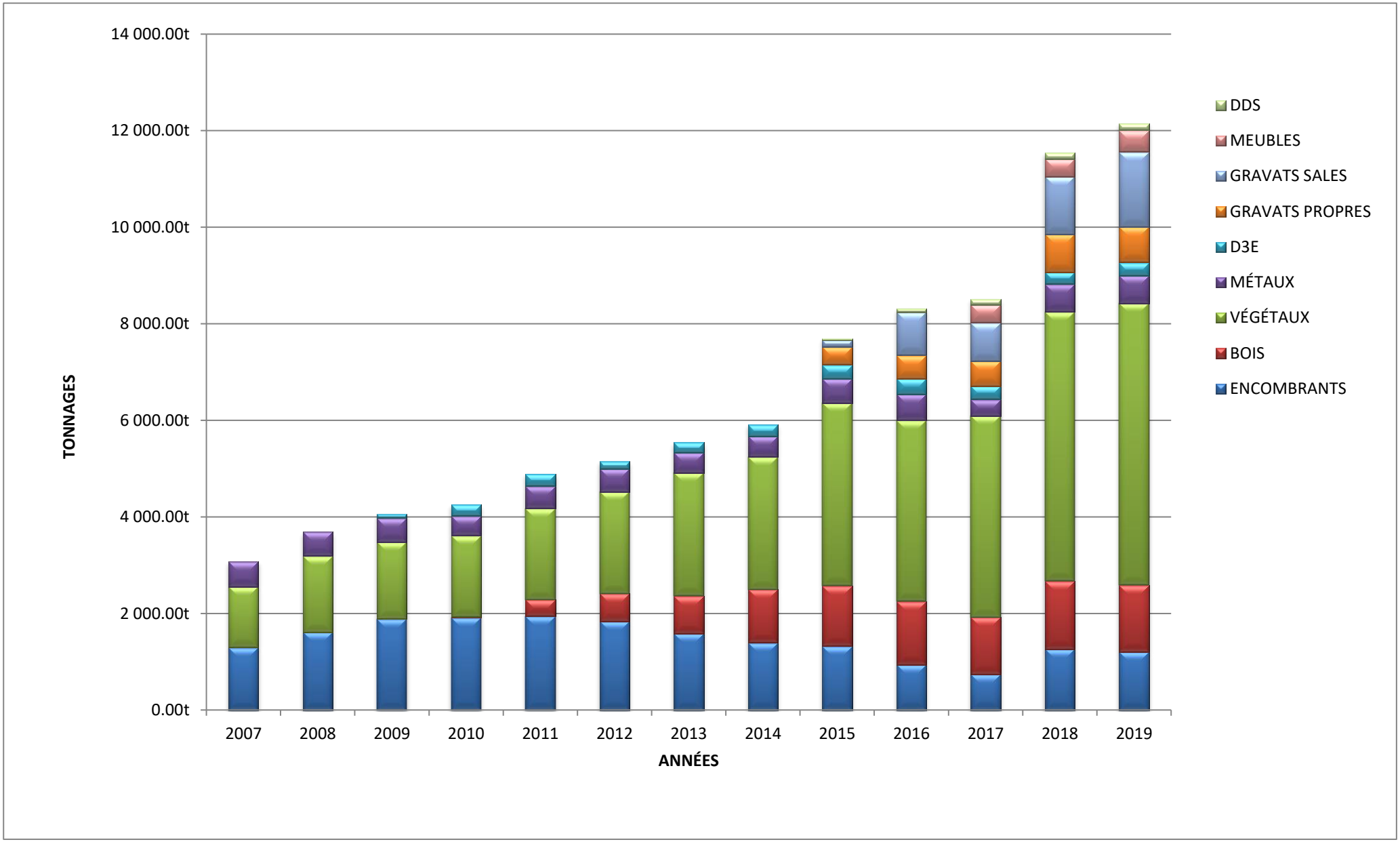

ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2019

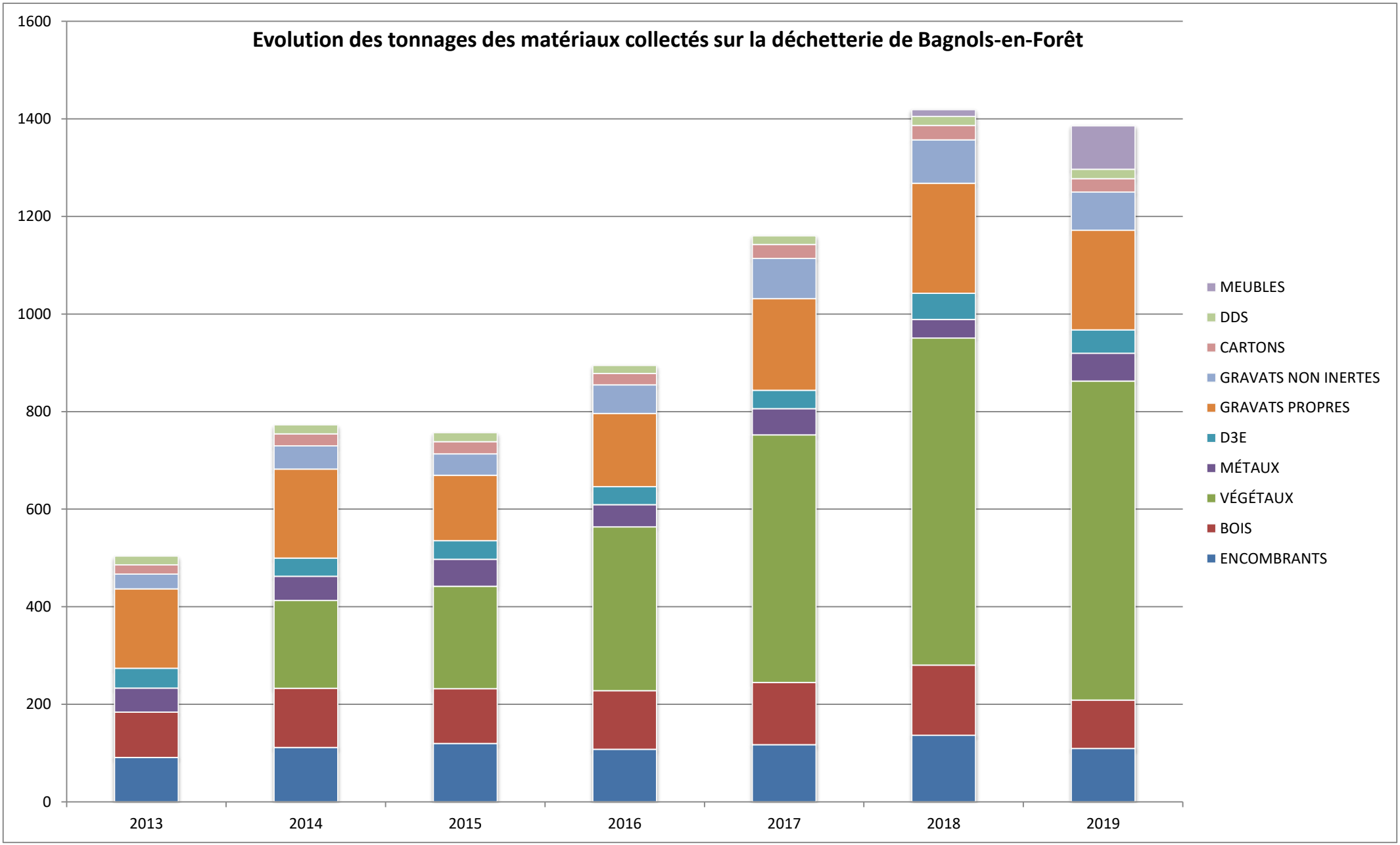

ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2019

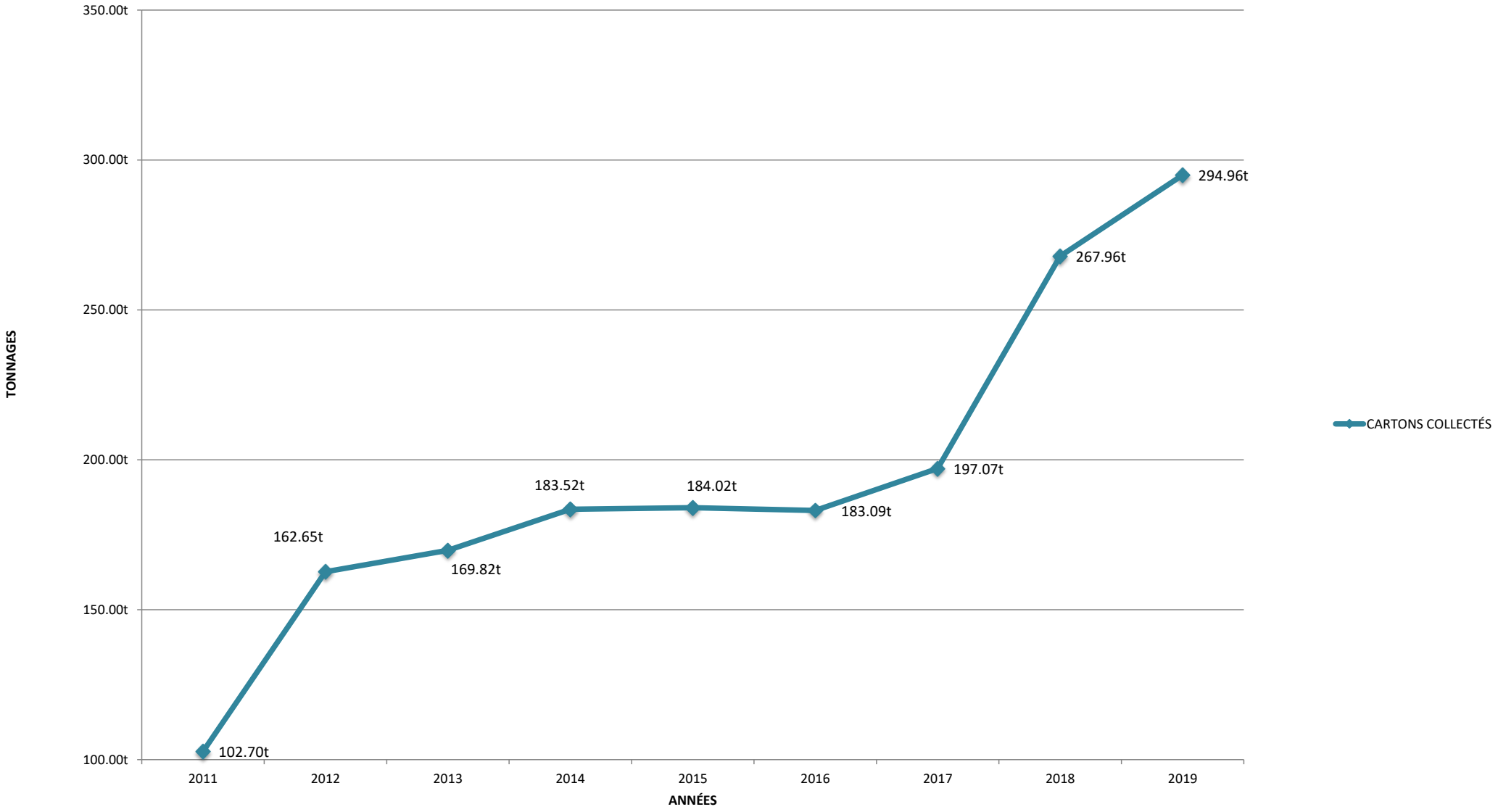

ANNEXE N°6 : TABLEAU DETAILLE DES DIFFERENTS MARCHES

N° du marché	Objet du marché	N° lot	Descriptif du lot	Attributaire	Date démarrage	Durée du marché - ferme	Reconduction	Échéance	Type de marché
BAC 2017	Fourniture de conteneurs de surface ; de colonnes aériennes pour la collecte sélective ; de cache-conteneurs et de plateformes béton	1	Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers et emballages)	CONTENUR	04/05/2017	3 ans	-	04/05/2020	AO
		2	Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets recyclables (emballages, papiers et verre)	PLASTIC OMNIUM					
		3	Fourniture, transport et déchargement de cache-conteneurs et de plateformes béton pour le maintien des conteneurs	QUADRIA					
CSOM 2016	Mise à disposition de bennes et de remorques à fond mouvant alternatif ; Transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux ; Traitement et/ou valorisation des cartons et des papiers issus de la déchetterie de Tourrettes et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; Commercialisation de certains déchets issus des trois sites.	1	Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitements de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes	SOFOVAR	16/05/2016	2 ans	2 reconductions de 1 an	15/05/2020	AO
		3	Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants, du bois non traité et du bois traité issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport, tri, traitement et commercialisation des encombrants issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation du bois non traités et traités issus de la déchetterie de Tourrettes	PASINI					
		4	Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation des métaux issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes	SOFOVAR					
		5	Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres issus de la déchetterie de Tourrettes et des gravats sales (DIB) issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats propres issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats sales (DIB) issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes	SOFOVAR					
		6	Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Evacuation et transport des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt vers les lieux de traitement	PASINI					
		7	Broyage des déchets verts issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Transport et traitement des déchets verts broyés issus de la déchetterie de Tourrettes	PASINI					
		9	Evacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes	SOFOVAR					
LAVBAC 2017	Lavage et désinfection des conteneurs du Pays de Fayence	1	Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence	PIZZORNO - PROPOLYS	15/10/2017	2 ans	1 reconduction de 1 an	14/10/2020	MAPA
		2	Lavage et désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type "EASY"	ANCO					
CDT 2016	Réception, tri, conditionnement des multi-matériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence ; pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur			VALEOR	01/01/2017	2 ans	2 reconductions de 1 an	31/12/2020	AO
EPI 2018				INITIAL	15/10/2018	1 an	1 reconduction de 1 an	14/10/2020	MAPA
TTOM 2019	Traitement des ordures ménagères du Pays de Fayence			SMIDDEV	01/01/2019	2 ans	4 reconductions de 3 mois	31/12/2021	AO
QT 2018	Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du Quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert ; traitement et/ou valorisation des papiers et des cartons issus des deux installations1	1	Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert	PASINI	16/05/2018	2 ans	4 reconductions de 6 mois	15/05/2022	AO
		2	Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert	PASINI					
		3	Traitement et/ou valorisation des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du quai de transfert	SOFOVAR					
PAV 2018	Collecte des emballages, des papiers et du verre en points d'apport volontaire			VALEOR	01/01/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	31/12/2022	AO
PRVERRE 2019	Collecte du verre en points de regroupement sur la commune de Bagnols-en-Forêt			PROPOLYS	10/05/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	09/05/2023	MAPA
COMP 2019	Fourniture de composteurs individuels et collectifs en bois et bioseaux			EMERAUDE ID	27/05/2019	3 ans	-	26/05/2022	MAPA

SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS
ANNÉE 2019

	Ordures ménagères		Encombrants	Déchetteries			Cartons	Papiers	Emballages	Verre
	Issues des bacs roulants	Issues des conteneurs semi-enterrés		Bagnols	Tourrettes	Automatique				
Tonnage	9 799,14t	906,30t	274,38t	1 388,95t	12 439,84t	304,34t	294,96t	486,74t	698,92t	1 034,93t
	10 705,44t			14 133,13t						
Charges fonctionnelles	126 975€ 12,96 €/t 5,10€/hab	24 661€ 27,21 €/t 6,62€/hab	34 147€ 124,45 €/t 1,19€/hab	87 089€ 7,76 €/t 3,04€/hab			5 691€ 19,29€/t 0,20€/hab	16 413€ 33,72€/t 0,57€/hab	30 952€ 44,29€/t 1,08€/hab	14 224€ 13,74€/t 0,50€/hab
Prévention, pré-collecte et collecte	1 345 153€ 137,27 €/t 53,98€/hab	112 412€ 124,04 €/t 30,19€/hab	126 644€ 461,56 €/t 4,42€/hab	664 386€ 58,79 €/t 23,03€/hab			95 455€ 323,62€/t 3,33€/hab	**Collecte en points de regroupement et en points d'apport volontaire** 106 983€ 219,79€/t 3,74€/hab	**Collecte en points de regroupement et en points d'apport volontaire** 305 615€ 437,27€/t 10,67€/hab	**Collecte en points de rgpt (Bagnols) et en points d'apport volontaire** 72 939€ 70,48€/t 2,55€/hab
Transfert / transport	**Quai de transfert intercommunal** 222 270€ 40,60 €/t 13,00€/hab		**Déchetterie** 1 245€ 4,54 €/t 0,04€/hab				**Quai de transfert intercommunal** 11 391€ 38,62€/t 0,40€/hab	**Quai de transfert intercommunal** 12 588€ 25,86€/t 0,44€/hab	**Quai de transfert intercommunal** 28 226€ 40,39€/t 0,99€/hab	**Déchetterie de Bagnols (collecte Bagnols) ou Centre de tri du Muy** 12 415€ 12,00€/t 0,43€/hab
Traitement	**Enfouissement** 1 196 970€ 218,04 €/t 69,92€/hab		**Tri puis transfert vers les filières de recyclage** 5 576€ 20,32 €/t 0,19€/hab	**Traitement des matériaux (encombrants, cartons, papiers, bois, métaux et ferrailles, végétaux, EVS...)** 674 235€ 60,10 €/t 23,54€/hab			**Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) puis recyclage** 28 048€ 95,09€/t 0,98€/hab	**Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) puis recyclage** 25 087€ 51,54€/t 0,88€/hab	**Centre de tri du Muy (VALEOR) puis recyclage** 149 327€ 213,65€/t 5,21€/hab	**Centre de tri du Muy (VALEOR) puis recyclage** 10 160€ 9,82€/t 0,35€/hab
Recettes	27 503€ 8,87 €/t 2,49€/hab		2 080€ 7,58 €/t 0,07€/hab	103 839€ 9,26 €/t 3,63€/hab			17 102€ 57,98€/t 0,60€/hab	46 455€ 95,44€/t 1,62€/hab	184 394€ 263,83€/t 6,44€/hab	32 322€ 31,23€/t 1,13€/hab
Contributions des usagers	5 921 127€ 239,58 €/t 206,75€/hab									